L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 19 OCTOBRE.

FEUILLETON.

FROMONT JEUNE

—ET—

RISLER AINE.

PAR ALPHONSE DAUDET.

Ouvrage couronné par l'Académie Française.

LIVRE DEUXIÈME.

Suite.

—Trouvée!.... archi-trouvée!.... Demain, je te montrerai tous mes plans. J'ai même inventé, par la même occasion, une accrocheuse automatique pour pendre le papier aux tringles du séchoir.... La semaine prochaine, je m'installe chez nous, tout en haut, dans les greniers, et je fais fabriquer mystérieusement ma première mécanique, moi-même, sous mes yeux. Il faut que dans trois mois les brevets soient pris et que l'*Imprimeuse* fonctionne.... Tu verras, mon petit Frantz, ce sera notre fortune à tous.... tu penses si je serai content de pouvoir rendre à ces Fromont un peu du bien qu'ils m'ont fait.... Ah! tiens, vraiment, le bon Dieu m'a comblé dans la vie....

Là-dessus le voilà parti à énumérer tous ses bonheurs. Sidonie était la meilleure des créatures, un amour de petite femme qui lui faisait beaucoup d'honneur. Ils voyaient du monde, du très beau monde. La petite chantait comme un rossignol, grâce à la méthode si expressive de madame Dobson. Encore un bien bon être que cette madame Dobson.... Une seule chose le tourmentait, ce pauvre Risler: c'était sa brouille incompréhensible avec Sigismond. Frantz l'aiderait peut-être à éclaircir ce mystère.

—Oh! oui, je t'y aiderai, frère, répondait Frantz les dents serrées; et le rouge de la colère lui montait au front à l'idée qu'on avait pu soupçonner cette franchise, cette loyauté qui s'étalaient devant lui dans leur expression spontanée et naïve. Heureusement il arrivait, lui, le justicier, et il allait remettre toutes choses en place.

Cependant on approchait de la maison d'Asnières. Frantz l'avait déjà remarquée de loin à un caprice d'escalier en tourelle tout luisant d'ardoises neuves et bleues. Elle lui parut faite exprès pour Sidonie, la vraie cage de cet oiseau au plumage capricieux et voyant.

C'était un chalet à deux étages, dont les glaces claires, les rideaux doublés de rose s'apercevaient du chemin de fer, miroitant au fond d'une pelouse verte, où pendait une énorme boule de métal anglais.

La rivière coulait tout près, encore parisienne, encombrée de chaînes, d'établissements de bains, de gros bateaux, et se couant à la moindre vague des tas de petits canots très légers, liés au port, avec la poussière du charbon sur leurs noms prétentieux et tout frais peints. De ses fenêtres, Sidonie pouvait voir les restaurants du bord de l'eau, silencieux en semaine, débordant le dimanche d'une foule bigarrée et bruyante, dont les gaietés se mêlaient aux plongeons lourds des rames et partaient des deux rives pour se rejoindre au-dessus de la rivière dans ce courant de rumeurs, de cris, d'appels, de rires, de chansons qui, les jours de fête, monte et redescend ininterrompu sur dix lieues de Seine.

En semaine, on voyait errer des gens débraillés, désœuvrés et flâneurs, des hommes en chapeaux de grosse paille larges et pointus, en vareuses de laine, des femmes qui s'asseyaient sur l'herbe usée des talus, inactives, avec l'œil qui rêve des vaches au pâturage. Tous les forains, les joueurs d'orgues, les harpistes, les saltimbanques en tournée, s'arrêtaient là comme à une banlieue. Le quai en était encombré, et les petites maisons qui le bordaient, s'ouvrant toujours à leur approche, des camisoles blanches, mal attachées, des chevelures en désordre, une pipe flânense se montraient aux fenêtres, guettant comme un regret de Paris tout voisin ces trivialités ambulantes.

C'était triste et laid.

L'herbe à peine poussée jaunissait sous les pas. La poussière était noire; et pourtant chaque jeudi, la haute cocotterie passait par là, se rendant au Casino, au grand train de ses roues fragiles et de ses postillons d'emprunt. Tout cela plaisait à cette enragée Parisienne de Sidonie; puis, dans son enfance, la petite Chèbe avait beaucoup entendu parler d'Asnières par l'illustre Delobelle, qui aurait voulu avoir dans ces parages, comme tant d'autres comédiens, une maisonnette, un coin de campagne où l'on rentre par les trains de minuit et demi, après la sortie des théâtres. Tous les rêves de la petite Chèbe, Sidonie Risler les réalisait.

Les deux frères arrivèrent près de la porte du quai, où la clef restait d'habitude. Ils entrèrent traversant des massifs encore jeunes. Çà et là une salle de billard, la maison du jardinier, une petite serre vitrée apparaissaient comme les différentes parties de ces chalets suisses qu'on donne en jeu aux enfants; le tout très léger, à peine planté au sol, prêt à s'envoler au moindre vent de faillite ou de caprice: une villa de cocotte ou de boursier.

Frantz regardait autour de lui, un peu ébloui. Au fond, sur un perron entouré de vases fleuris, le salon ouvrait ses hautes persiennes. Un fauteuil américain, des pliants, une petite table où le café était encore servi, s'étalaient auprès de la porte. A l'intérieur, on entendait des accords plaqués au piano, et un murmure de voix assourdies.

—C'est Sidonie qui va être étonnée, disait le bon Risler en marchant doucement sur le sable; elle ne m'attend pas avant ce soir...... En ce moment, elle fait de la musique avec madame Dobson.

Et poussant vivement la porte du seuil, avant d'entrer, il cria de sa grosse voix bon enfant:

—Devine qui j'amène.

Madame Dobson, assise toute seule devant le piano, fit un bond sur son tabouret, et au fond du grand salon, derrière les plantes exotiques qui montaient au-dessus d'une table dont elles semblaient continuer le dessin par et élancé, Georges Fromont et Sidonie se dressèrent précipitamment.

—Ah! vous m'avez fait peur.... dit celle-ci en courant vers Risler.

Les ruches de son peignoir blanc, que des rubans bleus traversaient comme de petits coins de ciel emmêlés de nuages, tourbillonnèrent sur le tapis, et, déjà remise de son embarras, très-droite avec un air aimable et son éternel petit sourire, elle vint embrasser son mari et tendit son front à Frantz en lui disant:

—Bonjour, mon frère.

Risler les laissa en face l'un de l'autre et s'approcha de Fromont jeune, qu'il était très étonné de trouver là:

—Comment! Chorche, vous voilà?...... Je vous croyais à Savigny......

—Mais, oui, figurez-vous.... J'étais venu.... Je pensais que le dimanche vous restiez à Asnières...... C'était pour vous parler d'une affaire......

Vivement, en s'entortillant dans ses phrases, il se mit à l'entretenir d'une commande importante. Après quelques paroles insignifiantes échangées avec Frantz impassible, Sidonie avait disparu. Madame Dobson continuait ses trémolos en sourdine, pareils à ceux qui accompagent au théâtre les situations critiques.

Le fait est que celle-là était assez tendue. Seulement la bonne humeur de Risler chassait toute contrainte. Il s'excusait auprès de son associé de ne s'être pas trouvé là, voulait montrer la maison à Frantz. On alla du salon à l'écurie, de l'écurie aux offices, aux remises, à la serre. Tout était neuf, brillant, luisant, trop petit, incommode.

"Mais, disait Risler avec une certaine fierté, il y en a pour beaucoup d'argent!"

Il tenait à faire admirer l'acquisition de Sidonie dans ses moindres détails, montrait le gaz et l'eau arrivant à tous les étages, les sonnettes perfectionnées, les meubles du jardin, le billard anglais, l'hydrothérapie, et tout cela avec des élans de reconnaissance à l'adresse de Fromont jeune qui, en l'associant à sa maison, lui avait positivement mis dans la main une fortune.

A chaque nouvelle effusion de Risler, Georges Fromont se dérobait honteux et gêné sous le regard singulier de Frantz.

Le déjeuner manqua d'entrain.

Madame Dobson parlait presque toute seule, heureuse de nager en pleine intrigue romanesque. Connaissant, ou plutôt croyant connaître à fond l'histoire de son amie, elle comprenait la colère sourde de Frantz, un ancien amoureux furieux de se voir remplacé, l'inquiétude de Georges troublé par l'apparition d'un rival, encourageait l'un d'un regard, consolait l'autre d'un sourire, admirait la tranquilité de Sidonie, et réservait tout son dédain pour cet abominable Risler, le tyran grossier et farouche. Ses efforts tendaient surtout à ne pas laisser s'établir autour de la table ce silence terrible que les fourchettes entrechoquées scandent d'une façon ridicule et gênante.

Sitôt le déjeuner fini, Fromont jeune annonça qu'il retournait à Savigny. Risler aîné n'osa pas le retenir, en songeant que sa chère madame Chorche passerait son dimanche tout seul; et sans avoir pu dire un mot à sa maîtresse, l'amant s'en alla par le grand soleil prendre un train de l'après-midi, toujours escorté du mari, qui s'entêta à le reconduire jusqu'à la gare.

Madame Dobson s'assit un moment avec Frantz et Sidonie sous une petite tonnelle qu'une vigne grimpante étoilait de ses bourgeons roses; puis comprenant qu'elle les gênait, elle rentra dans le salon, et, comme tout à l'heure, pendant que Georges était là, elle se mit à jouer et à chanter doucement, expressivement. Dans le jardin silencieux, cette musique étouffée, glissant à travers les branches, faisait comme un roucoulement d'oiseau avant l'orage.

Enfin ils étaient seuls.

Sous le treillage de la tonnelle, encore nu et vide de feuilles, le soleil de mai brûlait trop. Sidonie s'abritait de la main en regardant les passants du quai. Frantz regardait dehors, lui aussi, mais d'un autre côté; et tous deux, en affectant d'être tout à fait indépendants l'un de l'autre, se retournèrent au même instant dans une conformité de geste et de pensée.

—J'ai à vous parler, lui dit-il, juste au moment où elle ouvrait la bouche.

—Moi aussi, répondit-elle d'un air grave; mais, venez par ici...... nous serons mieux.

Et ils entrèrent ensemble dans un petit pavillon bâti au fond du jardin.

II—EXPLICATION.

En vérité, il était temps que le justicier arrivât.

Dans le maëlstrom parisien, cette petite femme tourbillonnait éperdument. Maintenue par sa légèreté même, elle surnageait encore; mais ses dépenses exagérées, le luxe qu'elle affichait, le mépris qu'elle avait de plus en plus des moindres convenances, tout annonçait qu'elle sombrerait bientôt, entraînant après elle l'honneur de son mari et peut-être aussi la fortune et le nom d'une maison considérable ruinée par ses démences.

Le milieu où elle vivait maintenant hâtait encore sa perte. A Paris, dans ces quartiers des petits commerçants qui sont de véritables provinces malveillantes et bavardes, elle était obligée à plus de ménagements; mais dans sa maison d'Asnières, entourée de chalets de cabotines, de ménages interlopes, de calicots en vacance, elle ne se gênait plus. Il y avait autour d'elle une atmosphère de vice qui lui allait, qu'elle respirait sans dégoût. La musique du bal l'amusait, le soir, dans son petit jardin.

Un coup de pistolet tiré dans la maison voisine, une nuit, et qui occupa tout le pays d'une intrigue banale et sotte, la fit rêver d'aventures semblables. Elle aurait voulu avoir "des histoires", elle aussi. Ne gardant plus aucune mesure dans son langage, dans sa tenue, les jours où elle ne se promenait pas sur le quai d'Asnières, en jupe courte, la canne haute à la main, comme une élégante de Trouville ou d'Houlgate, elle restait chez elle en peignoir, pareille à ses voisines, absolument inactive, s'occupant à peine de sa maison, où on la voyait comme une cocotte, sans qu'elle en sût rien. Cette même femme qu'on voyait passer à cheval tous les matins restait des heures entières à causer avec sa bonne des ménages étranges qui l'entouraient.

Petit à petit, elle revenait à son ancien niveau et même au-dessous. De la bourgeoisie riche, bien posée, où son mariage l'avait élevée, elle dégringolait au rang de femme entretenue. A force de voyager en wagon avec des filles bizarrement accoutrées, les cheveux sur les yeux à la chien, ou flottants dans le dos à la Geneviève de Brabant, elle finit par leur ressembler. Elle se fit blonde pendant deux mois, au grand étonnement de Risler, tout étonné qu'on lui eût changé sa poupée. Quant à Georges, toutes ces excentricités l'amusaient, lui faisaient trouver dix femmes dans la même. C'était lui le vrai mari, le maître de la maison.

(*A Continuer.*)

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte des fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que toutes les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

FERREIRE, Danré, mercredi, 24 octobre.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 31 octobre.

Prix du passage (en or) pour le Hâvre.

Première cabine (vin compris)	$100
Deuxième —	$65
Troisième —	$35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:

Première cabine (vin compris)	$90 à $100
Deuxième —	$65
Troisième —	$35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."
DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge,

portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
Au No 35 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
E. V. Gager, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 25 Oct, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine	$50.
— Entrepont	25.
— Billet d'excursion	80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.
wai—lan

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant, de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse, Commis.

Se relie, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent,
25sept—3m Au No 35 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS.
Paquebot régulier des Opelousas.

Départs tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau.

Le bateau à vapeur
BIG SUNFLOWER,
A. P. Trousdale, capitaine, J. B. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à
HITE & CARLIN,
7 sept— No 4 rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 81 rue Gravier, HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas. R. W. ADAMS, 21 Commercial Alley.
9 août—

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Bermudagée, Port Hudson, Lobdell store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,
J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 82 Gravier,
LORD & MCPEAKE, 48 Camp.
Oct 4

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi,
Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
remplaçant le ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS, et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
No de 22 rue Bienville.
20oct

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,438

A une élection qui au lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,

F. J. Gasquet.

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 20 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, ... ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.
Nlle-Orléans, 12 mai 1877. [illegible]

Hibernia Insurance Company

Bureau, No 37 rue du Camp.

JOHN HENDERSON, Président.
P. IRWIN, Vice-Président.
THOS. F. BRAGG, Secrétaire.

Primes	$128,033
Pertes payées	73,298
Profits nets	60,256

A une élection tenue Lundi, 7 courant, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante:

Patrick Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
David Jackson,	John H. Hanna,

F. J. Gasquet.

A une réunion du Bureau de Direction, qui a eu lieu le 14 mai, JOHN HENDERSON, Président, P. IRWIN, Vice-Président, et THOS. F. BRAGG, Secrétaire, ont été ré-élus à l'unanimité.

La Direction a déclaré des profits nets de la Compagnie dans les douze derniers mois, 10 pour cent d'intérêt, aussi, 2 pour cent de dividende sur le capital payé, et 30 pour cent de dividende sur les primes payées par les actionnaires (faisant avec l'escompte, 35 pour cent sur les primes.) Les dits intérêts et dividendes à être placés au crédit des actions.

Les intérêts et les dividendes sur les actions payées comptant payables au bureau de la Compagnie, à partir du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG,
Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 mai 1877. 3juin—1m

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous:—

De Brême		De la Nlle-Orléans environ
Hannover..	12 sept.	24 oct.
Frankfurt..	10 oct.	11 nov.
Hannover..	14 nov.	16 déc.
Frankfurt..	19 déc.	20 jan.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;

Chambre......$150 en or Etrepont......$35, n or

De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:

Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres....$35 en or. Entrepont....$15 en

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.
Agents,
18 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. B. PAYNE,
Surintendant.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès	7:55 A. M.	Exprès	8:25 A. M.
Exprès	5:00 P. M.	Exprès	9:30 P. M.
Train d'agrément (Samedi seulement)	3:15 P. M.	Train d'agrément (lundi seulement)	9:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. E. ROBINSON,
21 nov Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART		ARRIVE	
Express	7:55 A. M.	Express	8:35 A. M.
Express	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.
Coast Train (Saturday only)	3:15 P. M.	Coast Train (Monday only)	9:20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. E. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1...5:30 P M	Express No 2...10:30 A M
Express No 3...8:15 A M	Express No 4...8:15 P M

Les Nos 1 et 4 partent tous les jours; les Nos 2 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis, de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h.30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m, le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M et à 8 h 50 P M, le dimanche, et à 9 h 20 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & D. G. 14 jv.

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains,

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2...10:30 AM
Express No 3...8:15 AM	Express No 4...8:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPER THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:20 A M Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est fixé pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY,
Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

17mai CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales et circulaires non cachetés peuvent être écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme suit: par chaque..—1 cent par onces ou fraction d'once.

Etat de Situation —DE LA— BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES.
Le 30 Juin 1877.

ACTIF.

Prêts à terme		$1,048,025 44
Prêts sur demande		219,610 57
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres Bons et valeurs		114,261 87
Change domestique et étranger		513,570 68
Immeubles		141,582 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent		2,250 00
Monnaie de papier	$679,013 90	
Espèces	37,212 38	
Chèques sur les autres banques	301,362 56	$1,017,588 84
		$3,106,990 45

PASSIF.

Capital actions		$650,000 00
Fonds d'excédant		25,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent		44,352 12
Billets en circulation		45,000 00
Dividendes impayés		8,037 96
Dû aux déposants	$1,987,575 74	
Dû à des Banques et banquiers éloignés	146,904 60	$2,134,570 34
		$3,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Présid.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant les affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de $2.50 [illegible] le numéro.

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$188,068 51	
Primes maritimes	29,315 95	
Primes de rivières	81,924 35	
		$299,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		223,235 16
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,325 60	
Pertes maritimes	7,285 41	
Pertes de rivières	25,510 20	
		$100,121 21
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,3 58	
Moins loyers, auvetage, épargne, etc.	11,766 72	
	$40,125 86	$140,257 07
Profits bruts		$87,978 0

Dont $56,567 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 38	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,943 22	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74, 15	
Argent	63,846 71	
		$128,400 86
Bons de ville		72,055 00
Actions de banque et autres		73,415 63
Propriétés foncières		139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account		22,415 94
Total de l'actif		$381,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forchheimer,	Wm H. [illegible]ews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston

J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel —DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37......Rue Carondelet......37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$329,593 60	
Sur risques d' rivières	200,950 28	
Sur risques de mer	37,223 31—	67,767 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877	89,330 00	
Primes remboursées	9,457 27—	98,815 2
Montant net des primes		$465,951 97
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$109,297 27	
" " de rivières	104,668	
" " de mer	34,706 97—	
Réassurance	$1,194 03	
Réfaction (rebate)	11,746 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	25,122 70	
Bureau d'assurance de la Nlle-Orléans	8,423 60	
Dépenses générales brutes	39,849 44—	356,412 27
Balance		$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,603 30
		$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes		23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$319,087 46
Comptes en voie de recouvrement	31,114 11
Effets à recevoir, en garanties	465,537 66
Effets à recevoir pour primes	28,012 79
Actions de banques et autres actions	203,528 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons	143,122 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,560 00
Propriétés foncières	77,010 21
Total	$1,282,908 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans,

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	S. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	22 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF.

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$ 914,797 14	
Propriétés foncières (valeur actuelle)	347,677 44	
Dette suspendue (valeur actuelle)	185,916 64	
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 60 c.)	120,000 00	
Autres bons et actions	41,434 94	
Département des actions hypothécaires	776,280 18	
Change étranger et change américain	$327,242 73	
Monnaie courante et espèces	806,841 41	
	1,134,084 14	$2,498,129 48

PASSIF.

Dû aux déposants	$1,041,229 29	
Dû à des banques et à des banquiers	181,305 63	
Dividendes non payés	914 08	
	1,222,498 9	
Profits et pertes	$ 186,691 64	
Capital	1,500,000 00	
	$1,686,691 64	$2,498,129 48

22fév— JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N de l'Etat, au No 33 de la rue du Camp,

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	R. E. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. R. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. R. Lyman,
Chs Chaffe.	E. C. Palmer.

Notice to Tax Payers.

The undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN L. DUFOUR.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expiré le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,953 86	
Reçu pour primes de rivière	87,689 35	
Reçu pour primes de mer	13,694 65	
Primes non expirées le 31 août 1875	42,620 00	
		$256,157
A déduire:		
Primes non expirées le 31 août 1876	40,000 00	
Primes remboursées	2,871 33	
		42,871 33
Montant net des primes		$193,286 [illegible]
En moins:		
Pertes par le feu	$22,183 37	
Pertes sur les rivières	25,940 66	
Pertes sur mer	2,525 79	
Pertes non encore réglées	5,000 00	
		$55,[illegible]
Réassurances	16,596 [illegible]	
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	5,279 56	
Taxes et licences	8,000 25	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	20,187 25	
Profits et Pertes	5,463 77	
	66,[illegible]	
En moins—l'intérêt	24,000 00	$21,[illegible] $97,154 [illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie	$45,956 67
En caisse	14,277 60
Primes en voie de recouvrement	12,555 [illegible]
Place en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc. $73,303 78	
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00	58,303 78
Propriétés foncières	5,000 00
Billets par actions	101,996 [illegible]
Total	$239,119 18

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.
JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nlle-Orléans,

Signé, sous serment, pardevant moi, notaire pu ce 27 septembre 1876.

GAB. GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annu 30 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,556 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aikex,	G. P. Harrison,
S. B. Antey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
R. B. Briggs,	Edward Nalle,
Saml Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. K. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,

J. Davidson Hill,

1er octobre—1m

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 16, RUE CARONDELET.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques de d'incendie	$28,756 10	
Sur risques de rivières	4,238 97	
Sur risques de mer	5,165 00	
Total des primes	$40,159 07	
En moins—Primes remboursées	867 18	
	$47,526 89	
Profits et pertes	15,123 78	
	$65,649 67	
En moins—Primes non expirées	10,090 34	
Montant net des Primes reçues		$ 55,559 33
Pertes etc., payées dans la même période;		
Sur risques d'incendie	$20,420 65	
Sur risques de rivières	1,002 71	
Sur risques de mer	1,226 27	
Réfaction (rebate)	7,141 06	
Réassurances	2,413 22	
Taxes	2,923 53	
Loyer	1,100 00	
Impressions, annonces, etc.	872 90	
Bureau des Assureurs	1,354 25	
Dépenses etc, moins intérêt	4,664 55	
		$ 43,124 23
Bénéfice net		$ 12,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	7,822 60
Actions de Banques et autres actions	56,721 06
Propriétés foncières	13,941 95
Billets garantis	8,694 96
Billets garantis par hypothèque	12,015 16
Effets à recevoir à courte échéance	8,108 19
Meubles de bureau et autres installations	2,879 13
Compte suspendu	1,711 40
En caisse	9,630 98
Total de l'actif	$122,525 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire

Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes — dividende qui era payé à dater du 6 août 1877.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
1juillet—1m

Etat de situation —DU— Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes		$1,515,610
Surtiré		2,500
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		333,500 00
Autres actions, bons et hypothèques		168,095 62
Dû par des agents de rachat et de réserves		1,062,119 05
Dû par des banquiers et des banques d'Etat		33,086 91
Propriétés foncières		224,686 59
Dépenses courantes et taxes payées		34,787 4
Echanges pour le Clearing House	$125,348 65	
Billets d'autres banques nationales	14,647 00	
Petite monnaie, y compris les nickels	5,432 32	
Espèces—Or monnayé	43,314 13	
Argent monnayé	4,000 00	
Billets dits legal tender	481,996 00—	674,738 1
Cinq pour cent, fonds de rachat		15,000 00
Total		$4,054,124 02

PASSIF:

Capital payé	1,000,000 00
Surplus	200,000 00
Autres bénéfices non partagés	156,686 62
Billets de Banque Nationale non rachetés	300,000 00
Dépôts individuels	2,165,477 87
Certificats de dépôts payables sur demande	19,586 96
Dû à d'autres banque nationales	111,776 51
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	106,307 07
Total	$4,054,124 02

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, SS

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, jure solennellement que je crois le susdit tableau exact.

A. LURIA,
Caissier

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juillet 1877.

EDGAR GRIMA,
Notaire.

Exact—Attesté:
THOS. L. AIREY,
A. M. BICHAM,
W. H. MATTHEWS, Directeurs
1 juillet—

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

104......CANAL STREET......104

ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risks		$361,296
On Marine Risks		24,473
On River Risks		25,697
Total Premiums		411,440
Less Unearned Premiums		118,116
Net Earned Premiums 31st May, 1877		$293,324 33
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,367 9	
On Marine Risks	17,062 50	
On River Risks	2,596 77	
Taxes and expenses, less int'rst	23,893 38	
Reinsurances and return Premiums	16,194 08	183,214 66
Profit		$110,020 18

The Company have the following assets—

Real Estate	$289,079 49
City Bonds	110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds	169,235 56
Notes secured by mortgage	214,042 08
Notes secured by pledge	42,807
Bills receivable	75,164
Premium in course of collection	49,087
Cash on hand	77,007
	1,026,344 23

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,

CHAS. LAFITTE.

8 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 102 rue du Canal.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$328,940 99		
Primes sur les risques de mer	42,479 75		
Primes sur les risques de rivières	29,696 93		
Total des Primes		$421,116 77	
En moins:			
Primes sur risques non expirés	$107,978 05		
Primes remboursées	1,292 22		
		109,270	
Primes nettes acquises		$311,84[illegible]	
A ajouter:			
Intérêts		8,485 51	
Profits et pertes		6,076 09	
			15,551
			7,407 53
Pertes payées			
Sur les risques de feu	$ 97,741 24		
Sur les risques de mer	22,669 34		
Sur les risques de rivière	10,898 19		
Pertes en litige	2,145 34		
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	48,465 82		
		182,812 44	
Réassurances		13,066 2	
Réfaction (rebate)		26,3	
Commissions d'agences		25,391	
Dépenses d'agences		4,506 01	
Taxes et licenses		7,857 55	
Dépenses de bureau		27,004 88	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.		8,823 81	
			296,909
Bénéfice net			$ 22,095

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	$ 47,587
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	22,079
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe	21,88
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $[illegible], évalués à	26,397
Effets à recevoir pour primes	
Prêts sur hypothèques	128,934
Prêts sur nantissements	14,906
Effets à recevoir	17,316
Bons	58,312
Actions	26,187 9
Primes en voie de recouvrement	42,014 25
Propriétés foncières	74,888 5
Dû par divers	6,451 17
Bons des Etats-Unis	19,926
Total	$522,317

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $20)	$296,650 00
Effets à payer	16,666 64
Dividendes non réclamés	1,867 00
Primes sur risques non expirés	107,978 05
Pertes non réglées	51,611 16
Dû à divers	5,817 96
Fonds de réserve	15,494 05 — 500,21
Surplus	$22,096 9

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Publi

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $20 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	R M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Vingtième état annuel de la Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:

Primes d'incendie		$70,980 15
Primes de rivières		11,083 25
Primes de mer		5,972 41
		$88,035 93
Moins rimes rendues		781 95
		$87,253 98
Pertes payées pendant l'année:		
Pertes de feu	$32,029 82	
Pertes de rivières	7,190 54	
Pertes maritimes	9,575 49	
	$48,795 75	
Réassurances	2,507 84	
Loyer	1,500 00	
Taxes	910 00	
Escompte (Rebate)	8,977 28	
Dépenses, moins escompte et intérêt	10,786 68	
Réserve pour risques non terminés	15,000 00	
	$88,577 59	

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par nantissement	$0,965,87
Prêts garantis par hypothèque	16,250 00
Billets à recevoir pour primes	5,229 38
Stock, bons et autres effets	144,071 74
Propriété foncière	11,267 50
Primes en voie de collection	16,407 06
Argent en caisse	9,524 95
	$214,303 79

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et juré devant moi, ce 16ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. R. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,

A. CHIAPELLA.

16mai—1m

Hibernia National Bank, Nlle-Orléans, 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourchy et E. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart Adam Thomson ont été dûment élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH.
ADAM THOMSON,	JOHN G. RAY

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73, CHARTRES

TERMS

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $3; half-yearly $2 50 quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers,
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship
HUDSON,
Gager, commander,
will leave her wharf, foot of Toulouse street,
Thursday, Oct. 25 at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.

Cabin Passage	$50.
Steerage —	25.
Excursion tickets	80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street.
my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement affairs of the Company on the 30th April 1

Fire premiums	$188,068 51	
Marine premiums	29,315 95	
River premiums	81,924 35	
		$ [illegible]
Earned premiums, less re-insurance and return premiums		[illegible]
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses	$67,325 60	
Marine losses	7,285 41	
River losses	25,510 20	
		$100,121
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c.	$51,892 58	
Less rents, salvage savings, etc.	11766 72	
	$40,125 [illegible]	$14[illegible]
Gross profits		$ 87,978

Of which $56,567 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—

Bills receivable	$68,648 38	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 22	
		$ 24,591 70
Loan on Call	$74,554 15	
Cash	63,846 71	
		$ 128,400 86
City Bonds		72,055.00
Bank and other Stocks		83,415 64
Real Estate		139,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account		22,415 94
Total asset		$381,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same,

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forchheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston.

J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company, Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums		$335,879
Marine premiums		65,924 91
River premiums		2,220 56
Total amount of premiums		$429,534 59
Less unearned and return premiums		96,762 94
Net earned premiums		$332,771 65
Add interest and discount		24,647 37
		$356,420 05
Deduct—		
Fire losses	$99,452 74	
Marine losses	62,162 90	
River losses	24,746 80	
Net losses	$186,362 44	
Reinsurances	$15,827 06	
Rebate	45,452 18	
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes	53,630 30	
		117,909
		$304,272 98
Reserve for unsettled claims		25,000 00
		$329,272
Net profits for 1876		$29,154 98

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash market value

Real estate	$118,183 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks	155,300 9
Bills receivable (premiums)	11,758 24
First mortgage notes and pledge notes	196,760 06
Cash in bank	26,975 23
Premiums in course of collection	47,252 93
Amounts due by insurance companies	8,207 32
	$574,418 85

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

January 15, 1877

DIRECTORS:

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Fouts,
A. Schrieber,	J. Tuyes,

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$ 773,341 11
Actions, bons et hypothèques		225,104 09
Propriétés foncières		52,000 0
Caveaux des safe deposits		50,000 00
Dépenses et taxes payés		8,220 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés		4,740 73
Change américain		64,868 83
Echange pour le Clearing House	$51,694 33	
Or	11,154 50	
Papier-monnaie	162,111 50	224,960 33
		1,411,045 08

PASSIF.

Capital nouveau	$350,000	
do ancien	150,000	500,000 00
Surplus		10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés		38,343 30
Dû à des banques et des banquiers éloignés		37,594
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)	$45,592	
do (département des épargnes)	354,223	
Certificats dits time certificat		
	38,391 86	765,387
		1,411,045 0

Je certifie que le tableau qui précède est exact.

J. S. WALTON, Caissier

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875			$2,779 1
Reçu dans l'année, pour quotit			1,704
" " pour initiations			15
" " pour intérêts sur les dépôts			122 1
			$4,621 3

—Déboursements dans la même période.—

Secours aux malades	$ 211		
Salaire du portier	32 58		
Frais d'impression	58		
Commission du percepteur	152		
Comptes de gaz, &c.			
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$499 67		
Et un depuis	557 53	1,157	1,71

En caisse actuellement.

Nous avons perçu depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts		$10,415 25	
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année	$646		
Pour le mobilier	256 85		
2de impressions, commissions, salaire de portier, &c, &c.	226 90		
	1,925 55	10,415 25	2,886
Payé pour secours aux malades	738		
Payé à la mort de membres	4,559 20	7,022 75	
		$2,[illegible] 56	

Membre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875	54	
Admis depuis lors	3	
		57 membres
Démissionnaires	5	
Morts		
Expulsé	1	7
Actuellement sur la liste		50 membres

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président,
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.
Conseil d'Administration.

Minis—11

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

Conformément aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,781 79
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		1,12[illegible]
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,489 82	
Escompte billets payés avant l'échéance	[illegible] 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	[illegible]	
Bénéfice net		$7,137 86 $7,137

L'actif suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur		$54,008 77
Propriétés foncières		3,454 27
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,681 41	
Currency des Etats-Unis	144 28	1,825 67
Effets à recevoir		7 160 13
Divers débiteurs		630 77
Installations		1,300 96
Intérêt courant		232 82
		166,171
Actions payées en plein		78,150 00
Actions payées en partie		3,792 85
Scrip		2,586 96
Dividende No 1 non-réclamé		127 84
Effets à payer		481 02
Divers créanciers		453 78
Surplus de l'actif		12,672	166,171

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FEDNANDEZ,
Président.
A. BAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR.

21 oct—1y

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. AIMEE BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

Primes reçues	$137,148
Pertes par incendies sur mer et rivières payées, réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.	94,847 00
	136,581
	$53,119 1
Total de l'Actif	$776,531

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 15 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Aims Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. Baumgar-ten,	Th. Lilienthal,	E. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Hicke,	S. I. Nacita,
J. M. Schwartz,	Chas. Engsfeld,	H. Pekiman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Bader,
E. Wildermann		

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$ 407,965 58
Pertes, dépenses, taxes, etc	$ 277,207 94	
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47	$336,755 41
Bénéfice net		$ 71,204 [illegible]
Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir		$398,[illegible] 76
Encaisse et primes en devoie recouvrement		186,[illegible] 45
		$585,[illegible] 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALOUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT McGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
O. MORRIS.	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 2 octobre 1875

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:

En caisse	$736 10
En banque	999 94

Reconnaissances:

Un billet dû à la Société	$24 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril	30 00
Propriété du tombeau et immeubles	56 00
	650 00
Total	$1,736 16

Etat actuel de la Société—Membres actifs, 30
—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 1.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL BOQUES.
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK.
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour tous les restaurateurs et barkeepers qui seront invités à faire leur demande par écrit.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Président coin Canal et Bourbon.

12 mars—1m